

# Le musée numérique en toute légalité : quelles questions se poser ?

Forum MuseumXTD

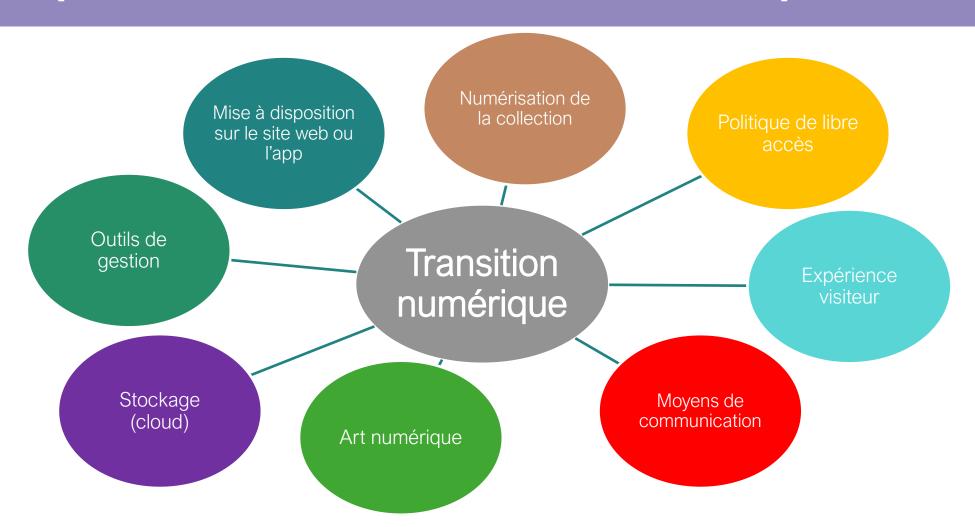
Tatiana Jullier

Yverdon-les-Bains, 12 octobre 2022

## Plan

- I. Le phénomène de la transition numérique
- II. Le cadre général
- III. La numérisation de la collection : aspects choisis
- IV. L'expérience visiteur : quelques pistes
- V. Conclusions

## I. Le phénomène de la transition numérique



Aspects juridiques à prendre en compte:

- Droit de la propriété intellectuelle (droit d'auteur)
- Droit des obligations (contrats)
- Droit de la personnalité (droit à l'image)
- Droit de la protection des données

Droit de la propriété intellectuelle (droit d'auteur)

- Principes (loi suisse sur le droit d'auteur):
  - Œuvres protégées
  - Durée
  - Droits exclusifs : reproduction et diffusion
  - Exceptions : utilisation autorisée ?
  - Œuvres orphelines?

Droit des obligations (contrats)

- Achat ou prêt d'une œuvre
- Services
  - externalisés (photographie, fournisseur ou développeur d'app, etc.)
  - internalisés (droits du musée en tant qu'employeur vs ceux du collaborateur en tant qu'employé, etc.)
- Etc.

Droit de la personnalité (droit à l'image)

- Principe (art. 28 Code civil suisse)
  - Protection contre une atteinte à la personnalité
  - Motif de justification: le consentement
    - Déclaration
      - Au préalable ou a posteriori ?
      - Concrète
      - Valable (capacité de discernement)
  - Attention: le type de reproduction joue aussi un rôle

Droit de la protection des données (loi suisse sur la protection des données; version révisée dès le 01.09.2023)

- Données personnelles (si sensibles, obligations supplémentaires)
- Principes choisis :
  - Devoir d'informer lors de la collecte
  - Exception à l'obligation de tenir un registre des activités de traitement (si moins de 250 employés et pas de risque élevé)
  - Sécurité des données et devoir d'annonce en cas de violation
  - Communication à l'étranger
  - Droit d'accès

## III. La numérisation de la collection – aspects choisis

1. Due diligence: vérification du statut de chaque œuvre

# PART II MUSEUM CODE OF CONDUCT FOR A "SAFE HARBOR RIGHT STATEMENT"

If a museum decides to digitize and disseminate its collection, it is imperative to do a prior thorough due diligence regarding each object's copyright status to ensure that copyright law is not violated. The due diligence steps provided in the following code of conduct are meant to aid the museums in the necessary steps they need to take. It furthermore gives guidance to ensure that museums' various activities in caring for their collection are compatible with copyright law. As stated in Proposal 8, it should allow museums following it to benefit from a safe harbor protecting against abusive litigation.

Nota: This code of conduct applies to museums as users of copyrighted assets. As mentioned in the introduction, museums may also be copyright owners. Different rules will apply to artworks over which museums hold copyright or other intellectual property rights.

- $\pm$  1. IDENTIFY WHETHER THE WORK IN QUESTION IS A PROTECTED WORK
- + 2. IDENTIFY THE PURPOSE OF DIGITIZATION
- + 3. IDENTIFY THE RIGHTS HOLDER
- + 4. DO NOT USE IF YOU DO NOT KNOW FOR SURE
- + 5. ADD ALL AVAILABLE COPYRIGHT INFORMATION
- + 6. ALWAYS MAKE SURE TO PROPERLY ATTRIBUTE CREDIT
- + 7. OTHER COPYRIGHTS AND OTHER IP RIGHTS (SUCH AS TRADE MARKS) MAY BE ALSO BE AFFECTED



Exemple: extrait de la due diligence checklist du Policy Paper on the Digitization of Museum Collections, disponible ici <a href="https://www.digitizationpolicies.com/">https://www.digitizationpolicies.com/</a>

## III. La numérisation de la collection – aspects choisis

#### 2. Procédé de numérisation

Contrat avec photographe ou autre fournisseur?

#### Contrat relatif aux travaux photographiques ¶ entre 1 [Nom et adresse de la photographe ou du photographe] ci-après «°le Photographe°»¶ [Nom et adresse du Musée ou de l'organisme responsable] et de la personne de contact du musée/représentant le musée] ci-après «°le Musée°» ¶ Préambule¶ [Variante 1: contrat-cadre pour travaux photographiques multiples, comme par exemple:] Le Musée dispose de ses propres collections et organise des expositions publiques constituées d'objets issus de ses collections et de collections de tiers. Par ailleurs, le Musée établit un programme de médiation culturelle et d'autres manifestations pour ses visiteurs. Le Musée souhaite mandater le Photographe pour photographier les espaces intérieurs, les vues extérieures, les personnes, les objets et les expositions à des fins de documentation. ¶ [Variante 2]: contrat pour travail photographique unique] Veuillez indiquer ici la raison pré-Exemple: extrait du contratcise pour laquelle vous souhaitez mandater le Photographe, comme par exemple :] ¶ [Le Musée organise l'exposition [nom de l'exposition] du [date] au [date]. Dans ce contexte, les objets exposés doivent être photographiés]. disposition ici

[La [manifestation] se déroule le [date]. Le Musée souhaite documenter cette manifestation.]

Le Musée souhaite faire photographier les objets de sa collection afin de les conserver et de

les sécuriser [explications complémentaires]].¶

type lié aux travaux photographiques mis à https://www.museums.ch/fr/st andards/droit-d-auteur.html

## IV. L'expérience visiteur – quelques pistes

#### 1. Protection des données

Devoir d'information et déclaration sur la protection des données

VISITE CALENDRIER RESTAURANT BILLETS SHOP **VEUILLEZ NOTER:** FONDATION BEYELER | 25 ANS PAS D'ACTIVITÉ DE RESTAURATION LE 8 OCTOBRE **BILLETS** BASE JURIDIQUE DU TRAITEMENT DES DONNÉES

La Fondation Beyeler ne traite des données personnelles uniquement dans un cadre juridique valide. En tant que tel, cela correspond à:

- Votre consentement
- L'exécution d'un contrat
- · Les obligations statutaires
- La sauvegarde des intérêts légitimes de la Fondation Beyeler ou des intérêts légitimes d'un tiers

#### **VOS DROITS**

A tout moment, vous avez le droit de demander si des données personnelles vous concernant ont été enregistrées par la Fondation Beyeler, ainsi que de savoir quelles sont ces données personnelles. Aussi, vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, de corriger de fausses données ainsi que de limiter le traitement vos données personnelles ou de les supprimer. Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité des données. Si vous estimez que vos données ont été traitées illégalement, vous pouvez porter plainte auprès de l'autorité de contrôle compétente.

Si vous souhaitez vous opposer à la collecte, au traitement ou à l'utilisation de vos données personnelles, si vous souhaitez que vos données personnelles soient rectifiées, bloquées, effacées ou que des informations vous concernant soient communiquées, si vous avez des questions concernant la collecte, le traitement ou l'utilisation de vos données personnelles, ou si vous souhaitez retirer votre consentement, veuillez nous envoyer votre demande à l'adresse e-mail ci-dessus.

#### COLLECTE DE DONNÉES LORS DE LA VISITE DE NOTRE SITE WEB

Lorsque vous visitez notre site web, vous transmettez des données à notre serveur web via votre navigateur internet pour des raisons techniques. Les données suivantes sont enregistrées lors d'une connexion en cours pour la communication entre votre navigateur internet et notre serveur web:

- Date et heure de la demande
- · Nom du fichier demandé



Exemple : extrait de la politique de confidentialité de la Fondation Beyeler, disponibe ici

https://www.fondationbeyeler.ch/fr/polit ique-de-confidentialite-des-donnees

## IV. L'expérience visiteur – quelques pistes

Haute école spécialisée bernoise / La BFH / Déclaration de consentement

### 2. Droit à l'image

Obtention du consentement



#### Déclaration de consentement

Consentement concernant la création et la publication de photos et de séquences de films.

La Haute école spécialisée bernoise fait la promotion de ses offres de formation et de recherche à l'aide de différents moyens de communication auprès de différents groupes cibles. Ses campagnes de communication incluent les médias électroniques et imprimés. Dans ce cadre, les photographies et enregistrements sont sauvegardés sur un serveur de la BFH et ne seront pas transmis à des tiers.

#### Utilisation

Les photos et enregistrements vidéo sont destinés à être publiés dans des médias électroniques et imprimés, par exemple sur le site web de la BFH, sur les canaux de médias sociaux de la BFH, dans des brochures, mailings, flyers, annonces, affiches, affiches suspendues dans les trams, magazines clientèle, pour illustrer des communiqués de presse et articles spécialisés dans la presse, dans des prospectus, ceci également en coopération avec des partenaires.

#### Droits

En envoyant le formulaire, vous déclarez que vous acceptez que la BFH crée des photos/séquences de films et utilise le matériel visuel réalisé dans le cadre des usages susmentionnés de manière illimitée dans le temps et l'espace. Vous n'avez droit à aucune indemnisation financière ou matérielle. Les photos ou enregistrements qui sont publiés sur internet sont accessibles du monde entier en tout temps et peuvent être téléchargés par des tiers. Il n'est donc pas exclu que des photos ou enregistrements publiés soient utilisés ou modifiés par des tiers, par inadvertance ou intentionnellement.

Vous avez à tout moment le droit de révoquer entièrement ou partiellement votre consentement à l'utilisation de vos photos et enregistrements en envoyant un e-mail à kommunikation@bfh.ch.

#### Cession des droits à l'image

\* Champ obligatoire

l'accepte l'enregistrement et la photographie et consens à ce que les séquences de films et photos de ma personne réalisées soient utilisées par la Haute école spécialisée bernoise. \*

Ja

Exemple : extrait de la déclaration de consentement de la BFH (Haute école spécialisé bernoise), disponible ici <a href="https://www.bfh.ch/fr/la-bfh/declaration-consentement/">https://www.bfh.ch/fr/la-bfh/declaration-consentement/</a>

## V. Conclusions

- Réflexion concernant chaque étape d'une transition numérique
- Nécessité d'atténuer les risques
  - Risque juridique
  - Risque réputationnel
  - Risque financier
- Bonnes pratiques

## Questions?

## Votre contact

Tatiana Jullier
Stampfenbachplatz 4
8042 Zurich
+41 058 105 21 00
tjullier@lalive.law

15